

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

DECISION DU MAIRE N°2024/041

**Objet : Travaux de requalification de la rue des Lanvandières - demande de subventions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération du 11 janvier 2021, modifiée par délibération du 13 décembre 2023, l'autorisant à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant ;

Vu le dispositif en faveur des mobilités douces mis en place par le du Département du Morbihan ;

Vu le dispositif de fonds de concours en faveur des liaisons cyclable mis en place par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;

Vu les articles R.2334-10, R.2334-11 et R.2334-12, du code général des collectivités territoriales, qui dispose que le Conseil Départemental arrête chaque année la liste des communes de moins de 10 000 habitants du Département bénéficiaires du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ;

Considérant que les sommes à répartir, entre les communes, dans le cadre du programme des amendes de police, sont destinées à financer des opérations améliorant la circulation routière ou les transports en commun, et notamment les aménagements favorisant la sécurité des usagers et l'accès de ces derniers au réseau de transport ;

Vu le projet de requalification de la rue des lavandières ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de ce projet défini comme suit :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
<b>TRAVAUX</b>	<b>209 380</b>	<b>AIDES PUBLIQUES</b>	<b>61,90%</b>	<b>129 610</b>
Travaux de gestion des eaux pluviales	53 235	ÉTAT- TOTAL	12,92%	27 061
Travaux de réfection de la chaussée	20 696	ÉTAT - Amendes de police	12,92%	27 061
Travaux de réfection des trottoirs	32 925	Département- TOTAL	12,92%	27 061
Travaux de création des stationnements	9 668	Mobilité douce	12,92%	27 061
Travaux de création d'une voie verte	47 611	GMVA TOTAL	31,11%	65 138
Travaux d'éclairage public (Morbihan Energies)- rénovation du réseau d'éclairage public	34 500	Remboursement des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines	25,43%	53 235
Travaux d'éclairage public (Morbihan Energies)- effacement du réseau électrique	10 745,00	Dispositif en faveur du vélo	5,68%	11 903
		<b>MORBIHAN ENERGIES TOTAL</b>	<b>4,94%</b>	<b>10 350</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNE</b>	<b>38,10%</b>	<b>79 770</b>
<b>TOTAL DÉPENSES en € HT</b>	<b>209 380</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100,00%</b>	<b>209 380</b>

Le maire de la commune de Theix-Noyal,

### DECIDE

1°) de solliciter une subvention, pour les travaux de requalification de la rue des lavandières, auprès :

- De l'État au titre du dispositif des amendes de police- 2024 ;

- Du Département au titre du dispositif « mobilités douces »

- De Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du dispositif en faveur des liaisons cyclables ;

2°) d'en informer le conseil municipal au cours de sa prochaine réunion.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet du Morbihan.

Fait à Theix, le 24 juin 2024

Le Maire

Christian SÉBILLE



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affiché le : 04/07/2024